



SNUDI FO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

EVS : de mal en pis ?!

Particulièrement contrarié par le manque de réponses apportées à la délégation reçue à la Préfecture ce mercredi 8 juin lors du rassemblement d'une cinquantaine d'EVS, le **SNUDI FO** a essayé d'obtenir des informations auprès des services de la Préfecture et de la **DIRRECTE**.

Si le préfet semble conscient des difficultés que traversent tous les EVS, les choses ne sont si simples...

L'enveloppe budgétaire pour le second semestre devrait être connue la semaine prochaine et « devrait » être équivalente, voire même supérieure à celle du premier semestre...

Le Préfet de région « annoncerait » 2500 CAE pour l'ensemble de l'académie mais sans préciser les dotations précises pour chaque département. Le fléchage serait identique au précédent à savoir :

- Priorité sur les postes d'EVS-h
- EVS destinés à la gestion des EVS dans les collèges employeurs
- EVS administratifs

Une convention « serait » signée entre le Préfet de région et le Recteur d'académie.

Cette nouvelle convention « permettrait » un nouveau contrat de 9 ou 10 mois, le retour à des emplois du temps de 24 heures hebdomadaires payées 20, la polyvalence en mélangeant les missions d'EVS-h et d'EVS administratif...

Le chômage pour tous en juillet / août ? Quid de la reconduction si 2 mois de coupure ?

Le pire est à craindre pour les EVS si ces informations sont confirmées !

Quel avenir pour les EVS administratifs ?

Si le nombre de postes d'EVS est globalement équivalent, voire supérieur, alors pourquoi les EVS administratifs ne sont pas renouvelés ?

L'explication serait sordide : D'un côté le ministre de l'Éducation nationale annonce le renouvellement de tous les EVS, de l'autre le ministre du Travail, Xavier Bertrand, lui répond que l'Éducation nationale ne remplit pas ses obligations en matière de contrats aidés, en particulier pour la formation professionnelle. Ainsi, le gouvernement « aurait » décidé de supprimer les postes d'EVS administratifs pour les réserver à des employeurs plus scrupuleux... Les EVS-h sont « protégés » par la loi Montchamp qui rend obligatoire la présence d'un EVS pour permettre la scolarisation des élèves handicapés.

Ce n'est pas recevable ! Il suffirait que l'État impose à l'employeur (Éducation nationale : l'État aussi) d'assurer la formation professionnelle. C'est la double peine pour les EVS qui n'ont pas bénéficié de la formation et qui sont « virés » parce que leur employeur n'aurait pas respecté la loi !

La véritable explication, si toutes ces informations sont confirmées, c'est la volonté d'aller jusqu'au bout dans la précarité, la flexibilité et l'exploitation des EVS !

Continuez à nous contacter, nous défendrons chaque dossier, individuellement et collectivement. Mobilisons-nous tous, enseignants et EVS, le mercredi 15 juin à la Préfecture à Agen !